



Problème de voisinage (calomnie)

Par **INGRIDE13**, le **22/09/2016** à **12:34**

Bonjour,rrnrJe me permets de venir sur ce site car j'aurai tout essayé. Je suis victime de calomnies ainsi que de diffamation de la part d'une voisine habitant juste le balcon en face. Cette personne calomnie la plupart de mes voisins et nous ne savons plus quoi faire.rnJ'ai écrit au bailleur qui lui a envoyé pour ma part un 2eme avertissement car cette personne m'injurie en public, raconte à tout le monde que je suis une "pute" que j'ai "tirer dans ses volets avec une carabine"....J'en passe .(étant bénévole cela pose problème). Ceci a un véritable impact sur ma vie privée.rnrnJ'ai donc ensuite écrit au maire pour lui expliquer la situation et qui a transmit mon dossier à une assistante sociale. Là où j'ai fait une demande de logement. Je suis allée ensuite porter plainte à la gendarmerie qui m'a dit que pour injure on ne pouvait pas porter plainte. Quelques jour apres j'ai été menacée par cette personne et mon véhicule a été dégradé. Là on a pris ma plainte pour "dégradation de véhicule". Le gendarme visiblement n'aurait pas réussi à joindre mes témoins pour expliquer le comportement de cette personne car il ne fait aucun doute que c'est elle, simplement pas de preuve. Donc le dossier est parti chez le procureur. Etant tout le quartier à se plaindre cela ne peut plus durer. Je sais que cette affaire sera classée. Me reste-t'il un recours car j'aimerais faire valoir ces calomnies, médisances, atteinte à la vie privée.rnrnVous remerciant par avance de vos réponses.

Par **SJ4**, le **22/09/2016** à **12:39**

bonjour,rnune plainte simple pour diffamation ou injure a peu de chance d'aboutir, mais vous pouvez porter directement plainte auprès du doyen des juges d'instruction avec constitution de partie civile. se renseigner longuement si vous voulez le faire sans avocat spécialisé car il y a des points à respecter.rnvous pouvez aussi faire citer la personne directement devant un tribunal (avocat également recommandé).

Par **INGRIDE13**, le **22/09/2016 à 15:00**

Merci pour cette réponse. J'avais pensé écrire au procureur en y joignant tous les témoignages des personnes victimes ainsi que ma plainte. Est ce une idée ?

Par **SJ4**, le **22/09/2016 à 15:08**

c'est pareil qu'aller en gendarmerie, inefficace pour de la diffamation/injure.

Par **Visiteur**, le **22/09/2016 à 15:30**

Bjr,
Je pense personnellement que vous devriez intenter une action en groupe, vous aurez davantage de poids.

Par **INGRIDE13**, le **22/09/2016 à 15:51**

Merci pour cette réponse. J'avais pensé écrire au procureur en y joignant tous les témoignages des personnes victimes ainsi que ma plainte. Est ce une idée ?

Par **INGRIDE13**, le **22/09/2016 à 17:23**

Merci pour vos réponses. [smile9]

Par **morobar**, le **22/09/2016 à 18:29**

Hello @pragma,
[citation] vous devriez intenter une action en groupe, vous aurez davantage de poids.
[citation]
C'est une réponse farfelue. Vous ne savez pas manifestement ce qu' est une action de groupe.
Pour revenir au sujet, il faut toujours confier ses intérêts à un avocat spécialisé dans le domaine, la procédure est pointue, et la prescription très courte (3 mois)

Par **Visiteur**, le **22/09/2016 à 19:23**

Hello morobar,
Vous êtes à la limite de l'agressivité.
Je n'ai jamais voulu évoquer une "action de groupe" au sens de la loi 2014, mais une action, ensemble, de toutes les personnes

concernées par les faits.

Par **morobar**, le **23/09/2016** à **08:12**

Bis repetita, une action, ensemble, cela n'existe pas.
Chacun pour soi et dieu pour tous.
Même avec une jonction d'instance.
Et je ne suis pas agressif, mais abasourdie, car vous avez évoqué l'action de groupe en termes clairs et précis.

Par **jos38**, le **23/09/2016** à **11:04**

bonjour Morobar. d'accord avec vous mais si plusieurs personnes portent plainte contre le même individu, donc que son nom revient à plusieurs reprises pour les mêmes faits, ça "interpelle", dicit un proche gendarme

Par **morobar**, le **23/09/2016** à **11:33**

Je ne dis pas le contraire, mais dans la situation présente, mais à part choisir le même avocat pour présenter chacun son dossier, il n'y a pas grand chose à faire.
L'action de groupe concerne les unions de consommateurs et les 16 qui sont agréées pour ce faire, et en aucun cas des particuliers.
C'est pour cela que je suis monté au créneau, peut-être un peu agressivement, mais franchement...

Par **Visiteur**, le **23/09/2016** à **12:31**

À nous degôûter de venir ici...

Par **Patou1975**, le **26/06/2017** à **15:08**

Bonjour je suis une maman célibataire avec un petit garçon de 9 ans . Je travaille dans une maison de retraite donc j'ai des horaires atypiques. Mon voisin se permet de raconter à tout le voisinage que mon petit garçon est tout le temps seul ce qui est faux car je laisse mon petit garçon jusqu'à 17h à l'école quand je finis à 20h . De plus j'ai mes autres voisins qui s'occupe de mon garçon quand je travaille. Mon voisin veut me créer des soucis. Alors je vous demande ce que je dois faire ? Car déjà en étant mère célibataire avec un emploi j'ai déjà assez de soucis à gérer. Alors psychologiquement j'en peux plus de toutes ces choses que mon voisin raconte sur moi
Cordialement

Par **joss38**, le **26/06/2017** à **15:29**

bonjour. déjà, il faut être sûre que les voisins n'en rajoutent pas . ensuite allez le voir pour lui demander si réellement il colporte ces mensonges, dites lui que votre fils est pris à l'école à 17h par des voisins et gardé jusqu'à votre rentrée du travail et qu'ils pourront en témoigner au cas où. enfin dites lui de se mêler de ses affaires sinon vous portez plainte en diffamation, en principe ça calme

Par **Patou1975**, le **26/06/2017** à **15:33**

D'accord je vais faire ça. Et si il avoue qu'il dit ça je fais quoi ? Et c'est mon petit garçon qui passait en vélo qui l'a entendu dire ça à un monsieur.rnMerci beaucoup pour votre réponse

Par **joss38**, le **26/06/2017** à **16:15**

parce qu'il l'a vu passer en vélo tout seul! ça s'appelle une mauvaise langue! menacez le de porter plainte en diffamation, il va la fermer

Par **Patou1975**, le **26/06/2017** à **16:18**

D'accord merci

Par **louchluc**, le **10/11/2017** à **12:24**

Bonjour,rnrnj ai un voisin qui colporte des mensonges sur nous.Nous avons soit disant une camera braquée sur sa maison.Il a rallié par ses mensonges tout un tas d individus à sa cause...que faire?